Débat d'Orientation Budgétaire 2019
Rétrospective et prospective

Sommaire

Préambule

CHAPITRE I – REFLEXIONS GENERALES

I - Le contexte général de l'année 2019 - Perspectives économiques
- Loi de finances 2019
- Chômage
- Chômage des jeunes
- Les chiffres de l'inégalité hommes/femmes en 2018
- La situation des personnes âgées : les causes de leur isolement
- Le logement en France en 2018 : Etat sur le mal-logement
- Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050

II - Le contexte Local
- Population légale et recensement de la population

CHAPITRE II – ANALYSE FINANCIERE RESTROSPECTIVE

III - Evolution de la section de fonctionnement
- Les charges de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement

IV - Evolution de la section d'investissement
- Présentation générale du Compte Administratif 2018

CHAPITRE III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

V - Les dépenses de fonctionnement
- Les charges de gestion générale
- Les charges de personnel
- Les autres charges de gestion courante
- L'autofinancement

VI - Les recettes de fonctionnement
- Les revenus des immeubles
- Les subventions
- L'excédent de fonctionnement de 2019

VII - Présentation générale du Budget 2019
- Equilibre de la section de fonctionnement
- Equilibre de la section d'investissement

Préambule

Dans la procédure budgétaire, le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est considéré comme un préalable au débat budgétaire annuel. Cette étape conditionne le vote du budget primitif voté avant le début de l'exercice en cours. Il est obligatoire pour une majorité de collectivités territoriales et les Services publics locaux à caractère industriel et commercial (SPIC). Toutefois, la loi n'en fixe pas de façon précise le contenu.

Un débat d'orientation Budgétaire permet, dans le cadre de la préparation du budget, d'avoir un échange sur les orientations du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année à venir.

Ce document, à partir d'un contexte social et économique particulier, met en perspective l'action que le Centre Communal d'Action Sociale souhaite formaliser dans son budget prévisionnel.

A partir d'une appréciation des liens entre une situation générale et des particularités locales, nous devons construire notre action dans l'intérêt de la population de Ville-di-Pietrabugno.

Chapitre I – REFLEXIONS GENERALES

I - Le contexte général de l'année 2019 - Perspectives économiques

LOI DE FINANCES

Présentation par le ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Action et des Comptes Publics du projet de loi de finances pour 2019 ***(Extrait du compte rendu du Conseil des ministres du 24 septembre 2018).***

Ce budget 2019 est celui des engagements tenus en matière de redressement des comptes publics, avec un déficit public à 1,9 % en 2019 – qui atteint 2,8 % en raison de la transformation de 20 milliards d'euros de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de cotisations sociales – et une évolution de la dépense publique stable en 2018 et maîtrisée à 0,6 % en volume en 2019 – après 1,4 % en 2017.

Le Gouvernement respecte ainsi le cap fixé par le Président de la République et voté par le Parlement dans la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 : réduire, d'ici 2022, la dette de cinq points de produit intérieur brut (PIB), la dépense publique de trois points et les prélèvements obligatoires d'un point.

Ce budget 2019 affirme les choix clairs du Gouvernement :

1. Baisser les prélèvements obligatoires pour tous les Français.

Plus de 6 milliards d'euros seront rendus aux ménages l'année prochaine, notamment par la suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, le plein effet de la réduction des cotisations chômage et maladie et l'exonération des heures supplémentaires de cotisations sociales à compter de septembre 2019.

2. Favoriser le travail et renforcer l'attractivité de nos entreprises.

En 2019, 2,5 milliards d'euros seront investis dans les compétences pour traiter en profondeur les causes du chômage. Le travail sera revalorisé par l'augmentation de la prime d'activité de 20 euros au niveau du SMIC. Les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE en allègements pérennes de charges, de la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés, et d'une fiscalité simplifiée par la suppression d'une vingtaine de petites taxes.

3. Protéger les Français.

Cela consiste à les protéger socialement : pour les plus modestes, le minimum vieillesse et l'allocation adultes handicapés seront de nouveau fortement revalorisés, et les mesures annoncées par le Président de la République dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté seront financées. Cela consiste également à les protéger physiquement : les moyens alloués aux ministères des armées, de la justice et de l'intérieur seront fortement renforcés.

4. Préparer l'avenir.

Un effort budgétaire important sera porté sur l'éducation, la recherche, la transition écologique et à travers le Grand plan d'investissement du Gouvernement. La transformation en profondeur de l'action publique accélèrera en 2019 avec la réforme de l'audiovisuel public, un nouveau service public de l'emploi et la réorganisation stratégique des services de l'Etat et de ses opérateurs à l'étranger. Le programme «Action publique 2022» permettra de concrétiser l'engagement de réduction de 50 000 emplois dans

l'Etat d'ici 2022 tout en améliorant la qualité du service public rendu aux usagers et les conditions de travail des agents publics.

Ce budget 2019 confirme le changement de méthode initié dès le début du quinquennat par le Gouvernement. Il privilégie la sincérité de la programmation financière de l'Etat, incarnée par le refus de tout décret d'avance et l'intégration par le comptable national de la dette de SNCF Réseau dans ses comptes. Il choisit la confiance vis-à-vis des collectivités locales dans le cadre de la contractualisation financière scellée autour d'un objectif de maîtrise de la dépense publique locale. Il engage la convergence européenne de la fiscalité française et en particulier de l'impôt sur les sociétés. C'est la constance de cette méthode qui permettra d'assoir la crédibilité de notre pays et de consolider sa souveraineté.

Chômage : une nouvelle hausse de 0,5 % au troisième trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi ne fléchit toujours pas … Une mauvaise nouvelle pour le gouvernement.

Pour le deuxième trimestre 2018 consécutif, le nombre d'inscrits à Pôle emploi en France métropolitaine a augmenté au 3e trimestre (+ 0,5 %), **avec 16 300 chômeurs supplémentaires**.
Une mauvaise nouvelle pour le gouvernement qui promet depuis des mois des lendemains meilleurs sur **le front de l'emploi** grâce aux réformes engagées pour 2019. « Aucun poste n'est de trop », arguent-ils, pour s'occuper des 3,718 millions de chômeurs de catégorie A en France (y compris l'Outre-Mer) - et 5,963 millions toutes catégories confondues - recensés au troisième trimestre.

Des créations d'emploi en berne

Pourquoi le chômage ne fléchit-il pas ? D'abord à cause du « trou d'air » traversé par l'économie. La croissance a plafonné à + 0,2 % au premier comme au deuxième trimestre. De quoi peser sur un marché du travail très sensible aux moindres aléas de la conjoncture. Début octobre, l'Insee a d'ailleurs **abaissé sa prévision de croissance pour 2018 à 1,6 %**, après 2,2 % en 2017.
Or, qui dit ralentissement de l'activité, dit aussi créations d'emplois en berne. En 2018, elles marquent le pas avec 129 000 créations nettes contre 342 000 en 2017, selon l'Insee. « On observe en France comme en Europe un infléchissement de la croissance », souligne l'économiste Mathieu Plane, de l'Office français des conjonctures économiques (OFCE). Une tendance qui, selon lui, devrait pourtant s'inverser en 2019 pour la France avec les premiers effets de la politique de soutien aux entreprises menées par le gouvernement.

Les effets de la baisse des contrats aidés

L'autre explication à ces mauvais chiffres tient aux choix en matière de politique de l'emploi. « La réduction des contrats aidés fait sentir immédiatement ses effets. C'est mathématique », poursuit Mathieu Plane. L'emploi non marchand a baissé drastiquement avec la chute de ces contrats aidés, passés de 320 000 en 2017 à 200 000 budgétés pour 2018.
Une baisse qui impacte les publics en difficultés, les jeunes et les moins qualifiés, noyau dur du chômage en France. Chez les moins de 25 ans, la hausse du nombre de chômeurs est de 0,3 %. Comme au trimestre précédent, le chômage de longue durée a lui aussi augmenté de 1,1 % : en incluant ceux ayant exercé une activité, Pôle emploi compte 2,811 millions inscrits depuis plus d'un an.

Lente décrue attendue fin 2018

Sur un an, le nombre de chômeurs de catégorie A est en baisse de 1,2 %, mais a légèrement augmenté de 0,6 % toutes catégories confondues. Les embauches, aussi bien en CDI qu'en CDD de plus d'un mois, sont reparties à la hausse (+ 2,7 %) au troisième trimestre, atteignant un nouveau record historique selon l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss).

Et l'Insee, prévoit un taux de chômage en décrue, certes très lente, mais à 8,9 % fin 2018 contre 9,1 % fin juin. L'exécutif maintient d'ailleurs « l'ambition d'arriver à un taux de 7 % » d'ici à la fin du quinquennat. Muriel Pénicaud table pour cela sur l'effort massif décidé sur l'apprentissage et la formation professionnelle.

Lancé il y a un an, le plan d'investissement dans les compétences (PIC) d'un montant de 15 milliards d'euros sur 5 ans prévoit ainsi la formation d'un million de demandeurs d'emploi et de 1 million de jeunes décrocheurs. Autre levier, la **réforme de l'assurance-chômage** négociée par les organisations patronales et syndicales à partir du 9 novembre et jusqu'au début de l'année 2019 dont l'objectif est de « lutter contre la précarité » et « d'inciter au retour à l'emploi ».

Chômage des jeunes : l'embellie se confirme mais il y a un hic

(sources : Julia Lemarchand - 17/08/2018)

Le recul du chômage bénéficie surtout aux jeunes, plus concernés par les contrats courts qui connaissent un vrai boom.

Bonne nouvelle sur le front de l'emploi : le chômage des jeunes poursuit sa décrue, portée par la reprise économique et... l'envolée des emplois précaires.

Selon les **chiffres du deuxième trimestre** publiés par l'Insee le 14 août 2018, le taux de chômage des 15-24 ans s'établit à 20,1%, son plus bas niveau depuis début 2009. C'est un recul de 2,4 points en un an contre -0,4 point seulement pour le taux de chômage toutes catégories d'âge confondues.

"La baisse est forte et plus marquée chez les jeunes mais elle ne constitue pas en soi une surprise. Le taux de chômage des jeunes recule depuis fin 2016, où il est passé de 24,7% à 20,1% pendant cette période", relève Chloé Tavan, Cheffe de la division Emploi à l'Insee.

Chômage des jeunes : le vrai bilan de François Hollande

La tendance a même débuté courant 2013, après un pic atteint fin 2012 à 25,4%. Mais cette première amorce de la baisse du chômage des jeunes était surtout **à mettre sur le compte des 300.000 emplois** d'avenir créés par François Hollande en direction des jeunes sans qualification ou peu diplômés, qui constituent le gros des jeunes actifs au chômage.

Un recul du chômage qui bénéficie à tous, et surtout aux jeunes

Après une stabilisation en 2015-2016, l'amélioration se confirme à nouveau, cette fois plus naturellement grâce à une économie en meilleure forme. Si la situation des jeunes continue de s'améliorer, c'est aussi le cas pour l'ensemble des actifs français. La baisse du taux de chômage, nette en 2017, est bien générale.

Pourquoi le phénomène est-il plus visible chez les jeunes ? "De manière générale, le taux de chômage des jeunes réagit plus aux fluctuations conjoncturelles, à la hausse comme à la baisse, du fait qu'ils sont plus souvent en contrats courts, par essence plus rapides à reconduire ou à arrêter que les CDI".

Les jeunes surreprésentés dans l'intérim et les CDD

En 2017, les jeunes salariés sont 7,8% à être en intérim, contre seulement 2,9% des salariés âgés de 25 à 49 ans, selon la DARES. Et le phénomène est encore plus marqué pour les CDD : une forme d'emploi qui concerne 31,1% des jeunes salariés de moins de 25 ans, mais seulement 10,1% des 25-49 ans.

Il se trouve que ce type de contrats a véritablement explosé. L'emploi intérimaire, par exemple, a fait un bond de 17,9 % en 2017. Une explication qui ternit donc légèrement le tableau de la reprise de l'emploi chez les jeunes.

Chloé Tavan trouve cependant très encourageant la progression parallèle du taux d'emploi des jeunes : soit 29,9% (+1,1 point en un an). Un indicateur qu'elle trouve plus "approprié" pour suivre l'évolution de la situation chez les jeunes. Ce chiffre étant rapporté à l'ensemble des 15-24 ans et pas seulement aux jeunes actifs, parmi lesquels les non-diplômés sont surreprésentés car se retrouvant logiquement plus tôt sur le marché de l'emploi que les jeunes diplômés.

Un quart des jeunes Français sont au chômage. Vraiment ?

L'occasion ici de casser un **mythe** : il n'est pas tout à fait vrai de dire que les jeunes sont les plus touchés par le chômage. Certes le taux de chômage global s'élève à 8,7% en France métropolitaine pour ce second semestre 2018 contre 20,1% pour les moins de 25 ans. Mais rapportée à l'ensemble de la population des 15-24 ans (actifs et inactifs), la proportion de chômeurs est plus que divisée par deux. Le calcul a justement été réalisé par l'Insee et la Dares. Verdict : "rapporté à l'ensemble de la population, le risque de chômage des jeunes est moindre et l'écart avec leurs aînés est réduit : la part de chômage est de 8,2 % pour les 15-24 ans" en 2017, soit seulement 0,5 point de plus que pour les 25-49 ans, nous indique une **étude** de l'Insee, parue en avril.

Il ne faut pas pour autant nier un effet "chômage d'insertion". En 2017, 17,8% des actifs ayant terminé leurs études depuis 1 à 4 ans étaient au chômage contre 12% de ceux qui avaient fini leurs études 5 à 10 ans auparavant.

Les chiffres de l'inégalité hommes/femmes en 2018

(Sources : Priscilla Gout - 8 mars 2018)

De nombreux chiffres circulent sur le travail des femmes et les inégalités dont elles font l'objet : niveaux de salaire, taux d'activité, taux d'emploi... L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est lui-même sujet à confusion puisqu'il existe différentes manières de le calculer autant qu'il existe d'organismes à l'observer : Insee, OCDE, Eurostat, DARES.

Les inégalités H/F en France et en bref :

- Les femmes gagnent 24 % de moins que les hommes par an (salaire annuel moyen).
- En équivalent temps plein, elles perçoivent 17 % de moins par an.
- A poste et expérience équivalents, les femmes touchent 12,8 % de moins que les hommes.
- A caractéristiques professionnelles comparables, l'écart salarial s'élèverait à 8 %.

Les femmes occupent moins souvent des postes rémunérateurs (postes de cadres ou de professions intellectuelles supérieures) pour une raison : les comportements discriminatoires à leur égard.
La part de cadres est moins importante chez les femmes : on compte 20,5% d'hommes cadres vs 14,7% de femmes cadres.
Les femmes sont moins représentées que les hommes dans les secteurs d'activité où les salaires moyens sont les plus élevés.
Leur expérience professionnelle est moindre et moindrement valorisée, notamment en raison d'interruptions de carrière plus fréquentes (congés maternité et congés parentaux notamment).
Les femmes ne négocient pas autant leur salaire que les hommes en effet il est démontré que les femmes sont 11 % moins susceptibles de négocier leur rémunération que les hommes.

Taux d'activité et chômage des femmes

- **Le taux d'activité des femmes est plus faible que celui des hommes** : 68 % de femmes sont actives contre 76,1 % d'hommes (taux de chômage Insee au 4e trimestre 2018 au sens du BIT – le Bureau International du Travail).
- **Le taux d'activité en temps partiel** est 4 fois plus fréquent chez les femmes : 30,4% chez les femmes contre 7,9% chez les hommes. Le temps partiel progresse toutefois chez les hommes alors que son taux se stabilise chez les femmes. A noter que 24% des femmes et 11% travaillent à 80%. En 2015, la durée annuelle effective travaillée par les femmes à temps complet était de 1578 heures en moyenne contre 1707 heures pour les hommes soit 8% de moins.
- **Le taux de** chômage **des femmes est légèrement moins élevé que celui des hommes : 8,4 % contre 8,8 %** (Insee – T4 2018). Depuis 2012 et la crise économique, le taux de chômage des hommes a dépassé celui des femmes, la crise ayant touché des secteurs majoritairement « masculins » comme le BTP ou l'industrie.

Salaires des femmes

Une partie des écarts de salaire entre les femmes et les hommes provient de différences de caractéristiques liées aux niveaux de qualification, au diplôme, à l'expérience professionnelle, à l'ancienneté, à l'âge, au secteur d'activité ou au type d'employeurs.

- **En France, le salaire moyen annuel des femmes est de 24 % inférieur à celui des hommes** (tous niveaux confondus), soit 17 820 euros pour les femmes contre 23 400 euros pour les hommes. Un écart plus prononcé chez les diplômés et les cadres, et dans le secteur privé que le public. En équivalent temps plein (EQTP), cet écart s'élève à 17%.
- **A caractéristiques professionnelles identiques, l'écart salarial s'élèverait à 8 %**. Mais depuis 1995, la réduction des inégalités salariales entre les femmes et les hommes est essentiellement portée par une baisse de « l'écart inexpliqué ».
- **Dans l'Union Européenne, les femmes gagnent en moyenne 16 % de moins** que les hommes selon les chiffres compilés en 2016 par l'office européen de statistiques **Eurostat**. « *Pour chaque euro gagné dans l'heure par un homme, une femme gagnait en moyenne 84 centimes* » en 2016 résumait Eurostat lors de la sortie de ses chiffres.

Femmes et formes d'emploi

- **Les formes particulières d'emploi sont plus fréquentes chez les femmes** (CDD, intérim, apprentissage) : 13,6% vs 12% chez les hommes.

Femmes et secteurs

Secteur privé vs public

La fonction publique compte 62 % de femmes contre 44 % dans le secteur privé selon le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, publié en 2015. Dans la catégorie A (catégorie hiérarchique la plus élevée), les femmes sont proportionnellement plus nombreuses et représentent 63 % des effectifs.

Secteurs d'activités

Les femmes sont particulièrement représentées dans **les carrières de l'enseignement**, mais plus le niveau s'élève, moins elles sont présentes. En élémentaire et secondaire, les femmes sont majoritaires, mais dès que le niveau s'élève, comme dans l'enseignement supérieur, elles sont moins de 40 %.

- **Le secteur de la santé** emploie une majorité de femmes. Les infirmières représentent 87 % des effectifs - *8 infirmiers sur 10 sont des femmes et bientôt, 1 médecin sur 2 sera une femme. Beaucoup d'hommes médecins sont en effet proches de la retraite ».*
- Les femmes sont très présentes en **gestion et administration des entreprises** (compta, finance, RH…).
- **Dans la banque et l'assurance**, les femmes sont majoritaires dans les effectifs et les recrutements.
- Les femmes représentent moins de 30 % des effectifs dans les secteurs qui recrutent comme l'informatique/numérique, le commerce/vente, l'ingénierie/R&D.
- **La fonction commerciale** est elle-aussi très « masculine ».
- **En R&D** (recherche & développement), les femmes représentent 30 % du personnel de recherche

Femmes et retraite

Les inégalités H/F tendent à se réduire : les femmes salariées du privé gagnent en moyenne 14 % de moins que les hommes (chiffres 2014) alors qu'elles gagnaient 17 % de moins en 1995 selon l'enquête Insee « **Emploi, chômage, revenus du travail** » publiée le 4 juillet. De même, le salaire horaire moyen des femmes a augmenté de 28,2 % et celui des hommes de 24,5 % en 22 ans. Toutefois, si les inégalités H/F tendant à se réduire, les femmes restent à ce jour moins bien rémunérées que les hommes malgré la hausse constante de leur niveau d'études et de leur expérience professionnelle.

Le vieillissement de la population mondiale et le cas de la France (Source : *Essentiel autonomie - 30/11/2018)*

Le vieillissement de la population est un phénomène touchant la planète entière. Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus est celui qui augmente le plus rapidement, a contrario de celui concernant les personnes plus jeunes.
La cause de ce vieillissement est incontestablement une amélioration globale de la qualité de vie et de la santé de chacun. Cependant le vieillissement de la population entraîne des conséquences qu'il faudra savoir gérer afin de mieux vivre ce phénomène. Humanis fait le point sur les faits et chiffres du vieillissement de la population.

Les chiffres et les faits relatifs au vieillissement de la population française

Selon les chiffres de l'INSEE de l'année 2012, l'espérance de vie des Français est de 78,4 ans pour les hommes et de 84,8 ans pour les femmes. En comparaison, en 1994, elle était de 73,6 ans pour les hommes et de 81,3 ans pour les femmes.

Nous faisons donc face à un vieillissement de la population française de plus en plus important.
En complément de ce vieillissement, une augmentation des besoins de soins de longue durée a été enregistrée. Il s'agit d'une des conséquences directes du nombre croissant de personnes âgées malades.
Au 1er janvier 2050, et si les tendances démographiques se confirment, la population française comptera 70 millions d'habitants.

Les chiffres représentant la part de population âgée seront en hausse :

- 1 habitant sur 3 serait âgé de 60 ans et plus ; contre 1 habitant sur 5 en 2005. ;
- 22,3 millions de personnes âgées contre 12,6 millions en 2005 ;
- Cela représente une hausse de 80% en 45 ans.

Les conséquences du vieillissement de la population

Le vieillissement de la population a et aura inévitablement des conséquences sur notre société. Et surtout, il peut concerner des domaines parfois insoupçonnés comme l'économie, l'alimentation, les transports…

En effet, la part des travailleurs âgés augmentera aussi considérablement. Certains emplois nécessiteront d'être adaptés : ceux de l'industrie par exemple, nécessiteront des ajustements : certains industriels réfléchissent à la robotisation ou à l'automatisation des machines, facilitant ainsi le travail des employés.
Nous assisterons sans aucun doute au développement du secteur des services pour personnes âgées : aide à domicile, mais aussi produits de la vie courante ou encore nouvelles technologies à l'utilisation facilitée.

Réforme des HLM : que représente le logement social en France ?

(Sources : Mathilde Damgé le 04 avril 2018)

Combien y a-t-il de logements disponibles ? Pour combien de demandes ? Le point sur ce secteur crucial de l'habitat et de la solidarité française alors que le gouvernement présente son projet de réforme.

Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires, et son secrétaire d'Etat, Julien Denormandie, ont présenté en conseil des ministres, mercredi 4 avril 2018 , **leur projet de loi « évolution du logement, de l'aménagement et du numérique » (ELAN)**. Un texte qui a notamment pour objectif de réformer le secteur HLM.

Le gouvernement souhaite regrouper les 450 petites structures gérant moins de 15 000 logements sociaux (sur les 800 existantes), car il estime qu'elles conservent une trésorerie (trop) importante afin de couvrir leurs risques, ce qui les conduirait à ne pas investir suffisamment dans la construction. En outre, pour dégager des fonds et construire ou rénover des logements sociaux, les organismes HLM seraient aussi incités à vendre plus de logements aux occupants.

Quel est aujourd'hui le poids du parc HLM en France ? Combien y a-t-il de logements disponibles ? Pour combien de demandes ?

Un système qui date de 1894

Né de l'initiative de grandes entreprises pendant la révolution industrielle, le logement social est rapidement devenu un domaine d'intervention de l'Etat. Dès 1894, la loi Siegfried fonde la politique de logement social en France et aboutit à la mise en place de la Société française des habitations à bon marché (HBM). Après la seconde guerre mondiale, ces derniers deviennent les HLM, les habitations à loyer modéré.

En 2016, le parc locatif social comptait quelque 4,8 millions d'appartements et de maisons individuelles (soit une habitation sur six) et près de la moitié du parc locatif total. Sous-catégorie des HLM, l'habitat à loyer très bas représente un quart des logements sociaux financés.

Dans un parc de résidences principales qui progresse chaque année, le logement social a augmenté sa part de façon continue jusqu'à atteindre un record historique : environ 17 % du parc total actuellement, contre 11 % il y a trente ans (la moyenne de l'Union européenne se situe autour de 10 %).

Evolution 1984-2013 du parc et des statuts d'occupation des logements Cour des comptes, d'après données Insee, enquêtes logement

La demande de logement social explose

En face de cette offre, la demande ne tarit pas, bien au contraire. Alors que les demandeurs de logement HLM sont de plus en plus nombreux (1,9 million de demandes par an), ceux qui y résident déjà peinent à en sortir, ce qui réduit les possibilités de nouvelles attributions et allonge les temps d'attente.

5,4 millions de ménages étaient locataires du secteur social en 2013

Le nombre des bénéficiaires du parc social progresse régulièrement : en 2013, 4,3 millions de ménages sont locataires d'HLM et 1,1 million de ménages sont locataires d'autres bailleurs sociaux (Etat, collectivités locales, établissements publics, sociétés d'économie mixte...).

Parc social : le nombre de bénéficiaires a augmenté de plus de 60 % en 30 ans

(Source : **Insee et SOeS, parcs au 1er juillet 2013**)

De plus, les zones tendues concentrent près des trois quarts de la demande mais elles ne disposent que d'un peu plus de la moitié de l'offre locative sociale. Même avec 26,5 % du parc total dans l'unité urbaine de Paris, l'offre ne suffit pas à alléger la tension dans la capitale.

Infographie

Selon un rapport de la Cour des comptes de 2017, l'attribution d'une HLM n'est, certes, réservée qu'aux personnes dont les ressources sont inférieures à un certain niveau (variable suivant le type de logement et le lieu où il se trouve) mais ces seuils *« apparaissent élevés »* puisqu'ils permettent, en théorie, *« aux deux tiers de la population »* d'y avoir droit.

Le niveau de vie médian des habitants des HLM est de 15 900 euros

Pourtant, il serait trompeur d'imaginer que finalement les bénéficiaires d'HLM sont des favorisés : la moitié des occupants du parc social ont des revenus qui se situent parmi les 25 % les plus faibles de la population (ils n'étaient que 21 % dans cette situation en 1973).

Le niveau de vie médian des habitants d'HLM (15 900 euros annuels) est très inférieur à celui de la population générale (20 200 euros), selon les derniers chiffres publiés. C'est même une des principales raisons pour lesquelles l'Union sociale pour l'habitat estime qu'elle n'arrive pas à atteindre les objectifs de

vente de l'Etat. Le but du texte du gouvernement serait d'atteindre 40 000 logements par an. En 2016, seuls 8 810 logements sociaux ont été vendus

Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050

Source : Isabelle Robert-Bobée, division Enquêtes et études démographiques, Insee

La population continue de croître et le vieillissement se poursuit

Au 1er janvier 2050, en supposant que les tendances démographiques récentes se maintiennent, la France métropolitaine compterait 70,0 millions d'habitants, soit 9,3 millions de plus qu'en 2005. La population augmenterait sur toute la période, mais à un rythme de moins en moins rapide.

En 2050, un habitant sur trois serait âgé de 60 ans ou plus, contre un sur cinq en 2005.

La part des jeunes diminuerait, ainsi que celle des personnes d'âge actif. En 2050, 69 habitants seraient âgés de 60 ans ou plus pour 100 habitants de 20 à 59 ans, soit deux fois plus qu'en 2005.

Ces résultats sont sensibles aux hypothèses retenues, mais aucun scénario ne remet en cause le vieillissement, qui est inéluctable.

La mortalité est quant elle supposée continuer à baisser, selon la tendance estimée sur les 15 dernières années (1988 à 2002), et non plus sur 30 ans (1967-1997).

Dans ces conditions, les écarts d'espérance de vie à la naissance entre femmes et hommes se réduisent de 7,1 ans en 2005 à 5,2 ans en 2050 (6,7 ans d'après les anciennes projections centrales).

L'hypothèse conduit à une espérance de vie à la naissance de 89 ans pour les femmes en 2050 (91 ans d'après les anciennes projections centrales).

La population augmenterait, avec une contribution de moins en moins forte du solde naturel

La population de la France métropolitaine s'établirait à 70 millions d'habitants au 1er janvier 2050, contre 60,7 millions en 2005. Sa croissance serait ininterrompue jusqu'en 2050 mais de moins en moins soutenue (+ 0,56 % en 2005 à + 0,11 % en 2049).

Ce ralentissement est lié à l'augmentation du nombre de décès, conséquence du vieillissement : 773 000 décès en 2049, contre 531 000 en 2005. Les décès s'accélèreraient à partir de 2030, avec l'arrivée aux grands âges des générations.

En 2050, une personne sur trois aurait 60 ans ou plus contre 12,6 millions en 2005, soit une hausse de 80 % en 45 ans.

Le vieillissement est inéluctable, au sens où il est inscrit dans la pyramide des âges actuelle, puisque les personnes qui atteindront 60 ans à l'horizon 2050 sont déjà toutes nées (en 1989 ou avant).

L'allongement de la durée de vie dans les années futures ne fait qu'accentuer son ampleur. En effet, même si l'espérance de vie se stabilisait à son niveau de 2005, le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus augmenterait quand même de 50 % entre 2005 et 2050.

II - Le contexte local

Populations légales 2019 - Commune de Ville-di-Pietrabugno (2B353)

Définitions
Sources (INSEE)

Les populations légales millésimées 2016 entrent en vigueur le 1er janvier 2019.
Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.
Ces populations sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1er janvier 2018 dans leurs limites territoriales à cette date. Les populations légales millésimées 2011 entrées en vigueur le 1er janvier 2014 sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1er janvier 2013 dans leurs limites territoriales à cette date. Les populations légales millésimées 2006 entrées en vigueur le 1er janvier 2009 sont disponibles pour les différentes circonscriptions administratives existant au 1er janvier 2008 dans leurs limites territoriales à cette date.

Définitions

Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes.

Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations.

La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

Remarque
Les populations légales millésimées 2016 sont établies à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2014 à 2018 et ramenées à une même date : celle du milieu de la période.

Les populations légales millésimées 2016 entrent en vigueur le 1er janvier 2019. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

Populations légales

	2006	2011	2016
Population municipale	3 063	3 580	3 292
Population comptée à part	97	107	83
Population totale	**3 160**	**3 687**	**3 375**

Sources : Insee, RP2016 (géographie au 01/01/2018)

Evolution et structure de la population en 2015

Population par grandes tranches d'âges

	2015	%	2010	%
Ensemble	**3 379**	**100**	**3 446**	**100,0**
0 à 14 ans	487	14,4	512	14,9
15 à 29 ans	377	11,1	434	12,6
30 à 44 ans	559	16,6	712	20,7
45 à 59 ans	793	23,5	791	23,0
60 à 74 ans	720	21,3	617	17,9
75 ans ou plus	443	13,1	379	11,0

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2015

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	**1 287**	**1 605**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	4	1	0,0	0,3	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	127	44	0,0	10,3	3,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	193	169	0,0	19,7	8,6
Professions intermédiaires	207	268	7,5	28,9	7,4
Employés	107	270	15,9	21,9	5,0
Ouvriers	139	17	11,3	8,6	1,6
Retraités	392	531	0,0	0,6	64,0
Autres personnes sans activité professionnelle	118	305	65,3	9,8	10,0

Couples - Familles - Ménages en 2015

Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2015	%	2010	%	2015	2010
Ensemble	**1 652**	**100,0**	**1 584**	**100,0**	**3 368**	**3 435**
Ménages d'une personne	**637**	**38,6**	**528**	**33,4**	**637**	**528**
Hommes seuls	216	13,1	200	12,6	216	200
Femmes seules	422	25,5	328	20,7	422	328
Autres ménages sans famille	**39**	**2,4**	**47**	**3,0**	**87**	**114**
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	**975**	**59,0**	**1 009**	**63,7**	**2 643**	**2 793**
Un couple sans enfant	442	26,8	449	28,4	924	951
Un couple avec enfant(s)	379	22,9	412	26,0	1 348	1 488
Une famille monoparentale	154	9,3	147	9,3	372	354

Population active, emploi et chômage en 2015

	2015	2010
Ensemble	**1 971**	**2 179**
Actifs en %	**76,3**	**75,2**
Actifs ayant un emploi en %	68,4	68,8
Chômeurs en %	7,9	6,4
Inactifs en %	**23,7**	**24,8**
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,7	6,9
Retraités ou préretraités en %	7,3	7,9
Autres inactifs en %	8,6	10,0

Emploi et activité

Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2015

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	**1 407**	**100,0**	**12,0**	**49,6**
Salariés	1 063	75,6	14,2	54,9
Non-salariés	344	24,4	5,4	33,1

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2015

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	**709**	**100**	**698**	**100**
Salariés	**479**	**67,6**	**584**	**83,7**
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	447	63,0	522	74,9
Contrats à durée déterminée	20	2,8	52	7,5
Intérim	1	0,1	1	0,1
Emplois aidés	4	0,6	3	0,4
Apprentissage - Stage	8	1,2	5	0,7
Non-Salariés	**230**	**32,4**	**114**	**16,3**
Indépendants	101	14,2	58	8,4
Employeurs	128	18,1	53	7,6

Logement en 2015

Catégories et types de logements

	2015	%	2010	%
Ensemble	**1 981**	**100,0**	**1 877**	**100,0**
Résidences principales	1 652	83,4	1 584	84,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	226	11,4	241	12,8

Logements vacants	103	5,2	52	2,8
Maisons	*614*	*31,0*	*567*	*30,2*
Appartements	*1 366*	*68,9*	*1 309*	*69,7*

Séries historiques sur la population et le logement en 2015

Population

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Population	1 562	1 735	2 827	2 950	2 950	3 446	3 379
Densité moyenne (hab/km²)	207,4	230,4	375,4	391,8	391,8	457,6	448,7

Revenus et pauvreté des ménages en 2015

Ménages fiscaux de l'année 2015

	2015
Nombre de ménages fiscaux	1 537
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	3 239,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	24 830
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	66,4

Chapitre II – ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

III - Evolution de la section de fonctionnement

III.1 Les charges de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2018	Mandats émis Charg .rattachées	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	29 300.00	13270.47 12 328.58	3700.95
012	Charges de personnel	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	17 700.00	8 233.05	9466.95
Total des dépenses de fonctionnement		47000.00	21 503.52	13 167.90

III.2 Les charges à caractère général

Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Evolution
12447.38	14616.42	25366.23	17305.08	25599.05	+ 48 %

Ces charges ont augmenté de 8293.97 € par rapport à l'exercice précédent – le montant des charges rattachées à l'exercice de 12 328.58 correspondent au montant des paniers de Noël.
Cette augmentation s'explique également par les charges engendrées par l'achat de l'appartement de la Résidence « Plein Ciel ».

Les charges ont concerné :

- **Les charges des deux appartements du CCAS : 2591.64 euros ;**
- **Les impôts fonciers (bâti et non bâti) : 925.00 euros ;**
- **Primes d'assurances : 253.16 euros ;**
- **Fêtes et cérémonies : Les paniers de Noël aux séniors :**

11 518.41 € en 2016

12 402.60 € en 2017

12 328.58 € en 2018

La forte augmentation des charges des deux appartements dont le CCAS est propriétaire s'explique par le fait que l'appartement T3 de la Résidence Plein Ciel – en travaux actuellement - est assujetti à des charges importantes en raison du chauffage et de l'eau chaude compris dans le montant trimestriel.
La stabilisation du montant des paniers de Noël s'explique par le décès de certains bénéficiaires âgés de 80 ans et plus.

III.3 Les autres charges de gestion courante

Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Evolution
9 910.00	6 282.80	13 778.75	10 275.00	8 233.05	-20 %

Ces charges ont diminué de 2 041.95 € en raison de l'imputation du montant de la commande des chèques de services distribués à la Noël sur l'exercice 2019.

- **Les subventions aux associations**
  (Journal des Maires)

Les communes, comme toutes les collectivités locales peuvent aider les associations en leur octroyant une subvention. Elles doivent rester vigilantes s'agissant des règles juridiques à respecter.

La légalité de l'obtention d'une subvention est liée à l'existence d'un intérêt public local, c'est-à-dire que l'action associative doit avoir un caractère bénéfique pour les habitants ou le territoire de la collectivité qui subventionne. Le respect de ce critère nécessite la réunion de deux conditions supplémentaires : le subventionnement doit répondre à un intérêt public, c'est-à-dire que la mission de l'association vise à satisfaire non pas des intérêts privés, mais l'intérêt collectif des administrés communaux.

L'association doit de plus, présenter un intérêt local ; ce qui est le cas lorsque l'action de l'association subventionnée se réalise, géographiquement, sur le territoire de la collectivité ou lorsque son action crée des retombées bénéfiques pour cette dernière.

Une collectivité peut ainsi subventionner une association dont le siège est situé hors de son ressort, dès lors que l'organisme subventionné agit dans la commune.

Le montant des subventions versées aux associations locales a été supérieur à celui versé en 2017 soit 1 000 € de plus – d'autres associations ont sollicité l'aide du CCAS.

Moins de « chèques de services » ont été attribués : 4 980 euros contre 5 544 euros en 2017.

Le montant des secours en numéraire est en nette diminution par rapport à l'année précédente – 2017 : 2 235 - 2018 : 700

Chèques services : 4 980 €
Secours en numéraire : 700 €

Subventions de fonctionnement versées en 2018		
1	Association A FRATELLANZA	800.00 €
2	Association PARTAGE	800.00 €
3	Association ADMR DOMICILE SERVICES	400.00 €
4	ADMR	400.00 €
5	Association l'EVEIL	500.00 €
6	Les Restaurants du Coeur	600.00 €
7	La ligue contre le cancer	500.00 €

8	AMAPA	800.00 €
9	Association développement des soins palliatifs	500.00 €
10	INSEME	300.00 €
11	CAP CORSE HANDICAP	400.00 €
		TOTAL : 6 000.00 €

III.4 Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2018	Titres émis	Crédits annulés
75	Autres produits de gestion courante	2800.00	3275.36	0.00
74	Dotations Subventions	40 000.00	40 000.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	15.20	0.00
Total des recettes de fonctionnement		42800.00	43305.56	0.00

Pour information	
R002 – Excédent de fonctionnement reporté de 2017	19 020.00 euros

- **Autres produits de gestion courante**

Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Evolution
5 131.91	5 328.56	2 955.00	2 520.00	3275.36	+ 30 %

Ces produits intègrent l'encaissement des loyers dus par le locataire de l'appartement du CCAS situé à la résidence « Les Terrasses du Belvédère».

- **Dotations et participations**

Le CCAS n'ayant pas de recette propre et suffisante une subvention de la Commune d'un montant de 40 000 € dû être versée afin de rééquilibrer la section de fonctionnement.

Résultat prévisionnel 2018

La section de fonctionnement est excédentaire : + 19 020.00 euros décomposé comme suit :

- **19 020.00 euros (affectation résultat 2017)**

IV - Evolution de la section d'investissement

IV.1 Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2017	Mandats émis	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00	529.15	1 470.95
21	Immobilisations corporelles	25 000.00	0.00	25 000.00
23	Immobilisations en cours	76 506.53	2 475.00	74 031.53
Total des dépenses d'investissement		103 506.53	3 004.15	100 502.38

Le Conseil d'Administration du CCAS a validé l'acquisition d'un logement de type F3 sur la commune qui est venu enrichir son parc locatif social. Le faible prix d'acquisition du logement a été conforme au budget du CCAS. Les travaux réalisés ont également été conformes aux montants des marchés.

IV.2 Recettes d'Investissement

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2017	Titres émis	Crédits annulés
Total des recettes d'investissement		14 820.00	0.00	14 820.00

Pour information	
R001 - Solde d'exécution positif reporté de 2017	84 262.01 euros

Les recettes d'investissement ne concernent que l'excédent d'investissement reporté de 2017.

Résultat prévisionnel de la section pour 2018 :

La section d'investissement reste excédentaire : + 84 262.01 euros.

Chapitre III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MDA, Associations).

Il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées: aides et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre l'exclusion.

C'est sur la base de l'analyse contenue dans le rapport moral qui est soumis au Conseil d'Administration, que le CCAS doit mettre en œuvre sa politique d'action sociale générale de prévention et de développement social et ses actions spécifiques, répondant ainsi à une demande en continuelle progression des familles, en direction de certains publics (jeunes, personnes âgées, chômeurs longue durée...).

Cette année, nous devons prendre en compte la livraison de 17 logements sociaux sur les 174. Ces logements attireront forcément des familles modestes.

V - Les dépenses de fonctionnement

V.1 - Les charges de gestion générale

Les crédits inscrits au budget seront identiques par rapport à l'exercice précédent.

Ces dépenses concernent essentiellement les « paniers de Noël » distribués aux séniors ainsi que les chèques de services et les secours d'urgence. Les faibles retraites et les revenus de certaines familles mono parentales conduisent les administrés à solliciter davantage l'aide du service social de la commune.

La galette des rois organisée chaque année au mois de janvier au profit de la population et en grande majorité des séniors est également à prendre en compte – le nombre de personnes y participant demeure constant.

Enfin, dans sa séance du 30 janvier 2018, le CCAS avait donné mandat de location et de gérance à l'Agence « SYNDICAP IMMOBILIER ». La rémunération de cet intermédiaire est de 7 % hors taxes du montant du loyer.
On peut estimer cette dépense à 300 euros.

DOB 2016	DOB 2017	DOB 2018	DOB 2019	Evolution
22 000.00	18 250.00	28 000.00	28 000	0 %

V.2 Les charges de personnel

Les crédits ne seront pas budgétisés par rapport à l'exercice précédent en raison de l'absence de personnel.

DOB 2016	DOB 2017	DOB 2018	DOB 2019	Evolution
29 984.00	25 000.00	0.00	0.00	0.00%

Le personnel oeuvrant dans le domaine de l'aide sociale est mis à disposition gratuitement par la Commune.
Compte tenu des missions dévolues au CCAS, et des ressources dont il dispose, aucun recrutement n'est prévu cette année encore.

V.3 Les autres charges de gestion courante

Contexte économique oblige, on sait que le CCAS sera de plus en plus sollicité. Une enveloppe supérieure à celle de l'année précédente sera consacrée aux secours aux familles en difficulté.

DOB 2016	DOB 2017	DOB 2018	DOB 2019	Evolution
20 000.00	15 000.00	25 000.00	28 000.00	12 %

- **Secours d'urgence**

Cette ligne budgétaire rémunère les secours en numéraire ou par les biais des chèques de service. Elle comprend également le paiement par le CCAS des activités périscolaires des enfants des familles défavorisées (souvent monoparentales). Le coût facturé aux familles est susceptible d'évoluer chaque année.

Par ailleurs, la structure multi accueil « Posidonia », implantée sur le Port de Toga, est ouverte depuis le mois de septembre 2018. Les familles à revenus modestes résidant sur la commune pourront éventuellement solliciter le CCAS dans le cadre d'une demande de secours d'urgence et après étude de leur dossier.

Par conséquent en raison de la conjoncture actuelle nous prévoyons toutefois une somme plus importante qui nous permettrait d'aider éventuellement les familles nécessiteuses.

- **Subvention de fonctionnement aux associations**

Compte tenu du rôle joué par les associations locales et de leur participation à la vie sociale de la Commune, il est prévu de verser des subventions de fonctionnement aux associations qui en feraient la demande et après étude de leur dossier (intérêt général).

Les montants versés aux associations seront réexaminés cette année en fonction du champ d'intervention de ces associations sur la commune ; et dans certains cas peut-être revus à la baisse.

Compte tenu des difficultés que les associations rencontrent pour obtenir des financements privés, voire publics, il est nécessaire de prévoir une augmentation du montant budgétisé.

Un certain nombre de dossiers nous sont déjà parvenus. Le montant attendu sera supérieur à celui de l'année précédente (7 000 euros) en raison du nombre croissant des associations aux services des personnes en difficulté et des malades.

V.4 L'autofinancement (023)

Etant entendu que le Centre Communal d'Action Sociale n'a jamais souscrit d'emprunt, et que la section d'investissement est excédentaire, il n'est pas prévu de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

VI - Les recettes de fonctionnement

VI.1 - Les revenus des immeubles

Afin de pouvoir bénéficier des services d'une agence immobilière pour la location et la gestion de l'appartement des « Terrasses du Belvédère » le Conseil d'Administration du C.C.A.S a donné son accord le 30 janvier 2018 pour la signature d'un mandat de gérance et de location.

L'appartement est à présent loué depuis le 1er avril 2018.

L'acquisition d'un nouvel appartement de type F3 sis « Résidence Plein Ciel » permettra au CCAS de bénéficier des revenus de sa location à présent les travaux de rénovation et d'aménagement terminés.

Il convient d'être prudent car on ne connaît pas la date précise de mise en location de l'appartement de la résidence « Plein Ciel ». On peut estimer les revenus des immeubles à 12 000 euros.

VI.2 - Les subventions

Le C.C.A.S n'ayant pas de ressources suffisantes pour l'instant, nous devrons solliciter cette année encore la Commune de Ville-di-Pietrabugno. Le montant de l'aide demandée sera identique à celui de l'année précédente à savoir 40 000 euros affecté à la section de fonctionnement.

VI.3 - L'excédent de fonctionnement de 2018

Règles d'affectation

Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif : il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affecté à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002), soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.
Si le résultat global de la section d'investissement est négatif : il est reporté en dépense de fonctionnement (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépense d'investissement (au 001).

Excédent prévisionnel de fonctionnement de 2018 : 19 020.00 €

La somme de 84 262.01 euros pourrait être affectée en investissement.

VII – Présentation générale du Budget 2019

VII-1 - Equilibre de la section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget précédent	DOB 2018
011	Charges à caractère général	29 300.00	28 000.00
012	Charges de personnel	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	17 700.00	20 000.00
Total des dépenses de fonctionnement		47 000.00	48 000.00

EVOLUTIONS DES DEPENSES DE FONTIONNEMENT SUR 3 ANS

	2018	2019	2020
Charges à caractères générales	29 300.00	28 000.00	30 000.00
Autres charges de gestion courantes	17 700.00	20 000.00	27 000.00
Total	47 000.00	48 000.00	57 000.00

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

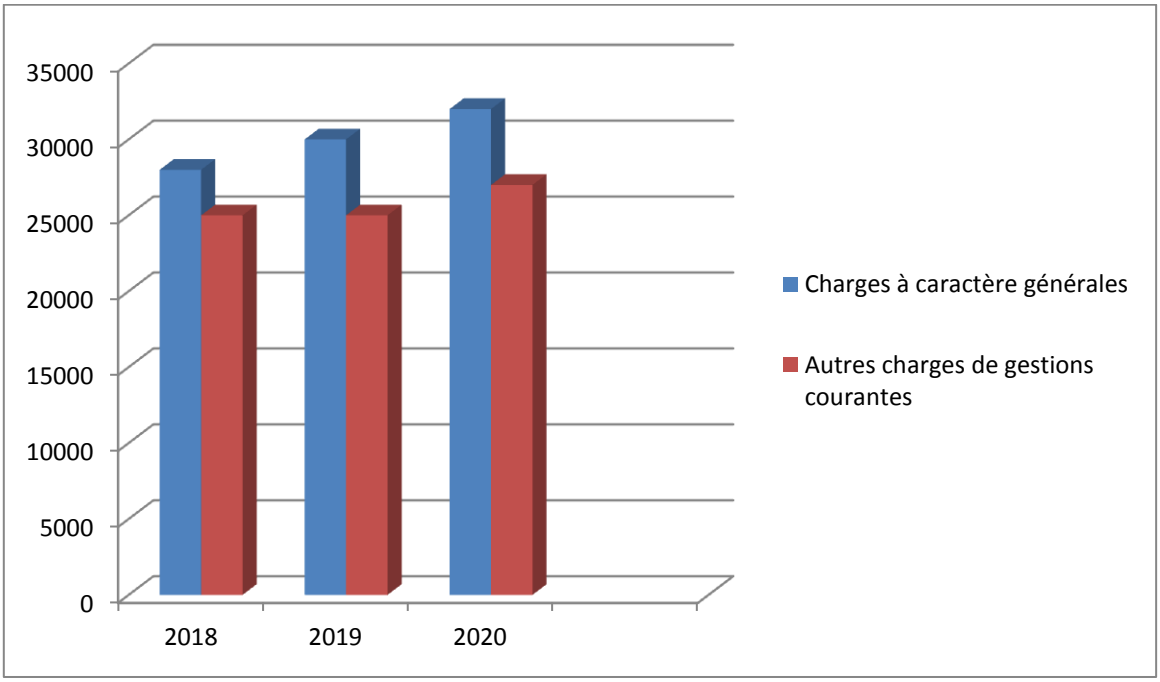

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget précédent	DOB 2018
75	Autres produits de gestion courante	2800.00	11000.00
74	Dotations, subventions et participations	40000.00	40000.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00
Total des recettes de fonctionnement		42 800.00	51000.00

Excédent de fonctionnement reporté de 2017 : 19 020.00

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SUR 3 ANS

	2018	2019	2020
Dotations, subventions	40 000.00	40 000.00	45 0000.00
Autres produits de gestion courante	2 800.00	11000.00	15000.00
Total	42 800.00	51000.00	60 000.00

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

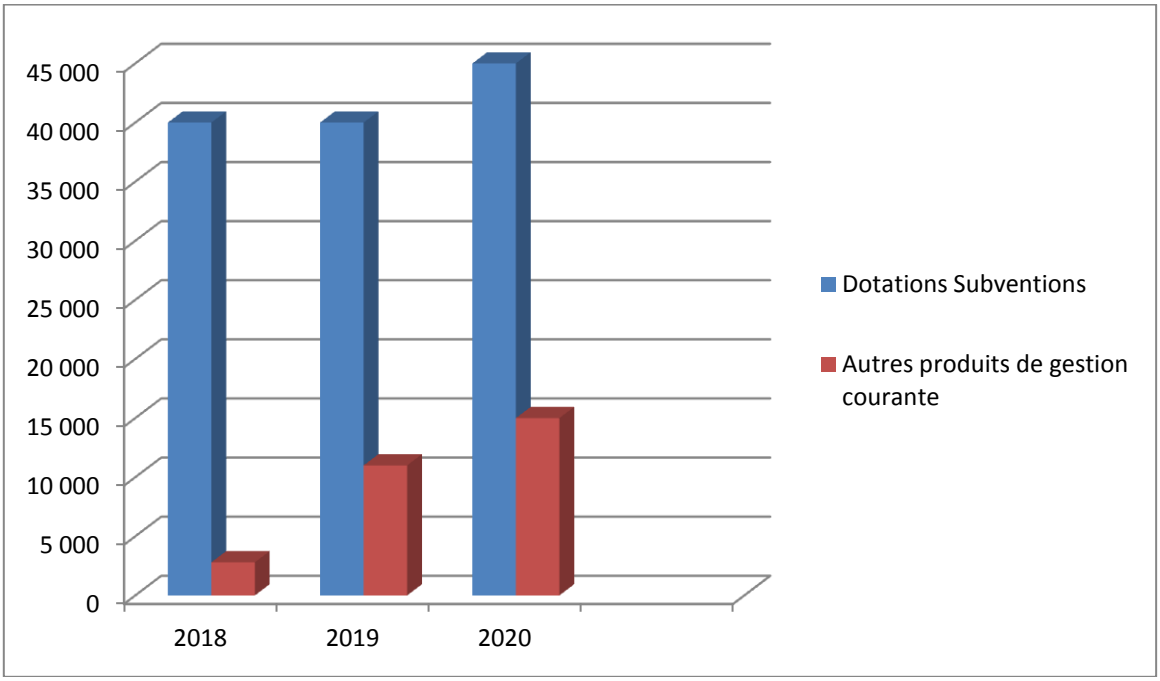

EVOLUTION TOTALE DES DEPENSES ET DES RECETTES SUR 3 ANS

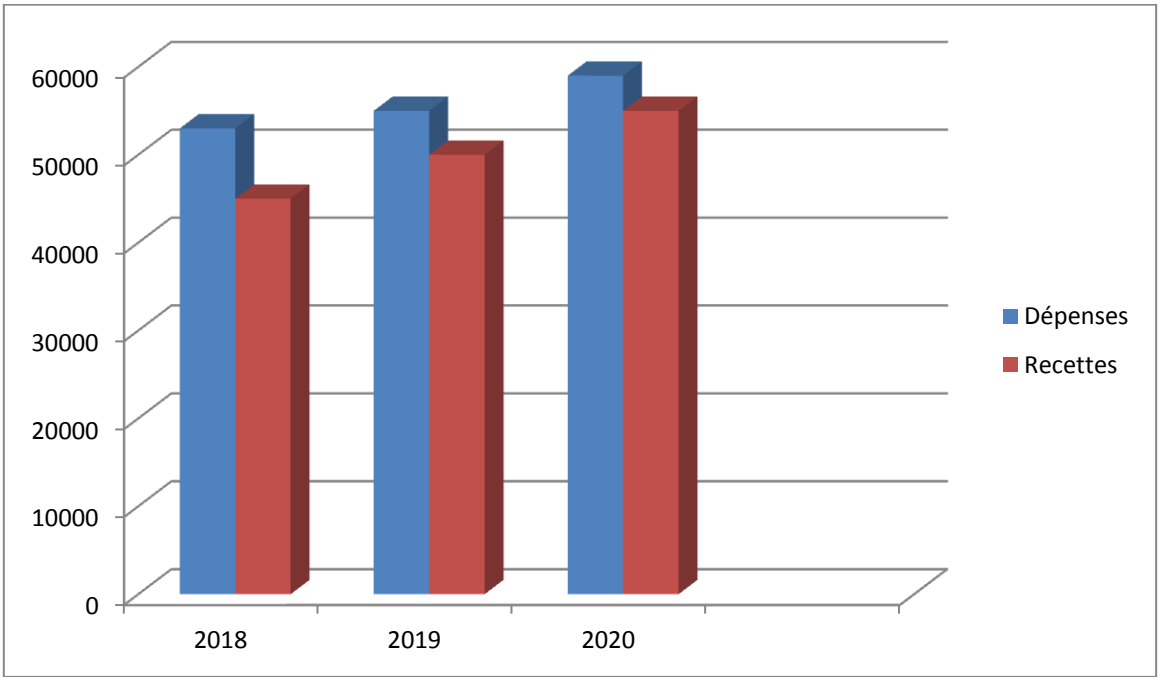

VII- 2 - Equilibre de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire d'un appartement au sein de la Résidence « Les Terrasses du Belvédère », sur la Commune de Ville-di-Pietrabugno. Ce

studio est actuellement loué depuis le 1er avril 2018 – l'agence immobilière « Syndicap Immobilier » est chargée de la gestion du bien.

Afin de pouvoir bénéficier de revenus supplémentaires des immeubles, le CCAS a acquis en autofinancement le 27 octobre 2017 un logement de type T3 en rez-de-chaussée (d'une superficie de 78 m2) sis « Résidence Plein Ciel » sur le commune de Ville-di-Pietrabugno.

Les travaux de rénovation et de remise aux normes terminés le bien sera mis à la location avec un tarif préférentiel pour les revenus modestes. Le marché de travaux prévu a été respecté tant au niveau des montants que des délais.

Une enveloppe de 60 000 euros avait été mobilisée.

Dépenses d'Investissement

Chapitre	Libellé	Budget précédent	DOB 2018
	Dépenses d'investissement	100 502.38	11 000.00
Total des dépenses d'investissement		100 502.38	11 000.00

Recettes d'Investissement

Chapitre	Libellé	Budget précédent	DOB 2018
	1068 – Fonds divers, réserves	0.00	11 000.00
Total des dépenses d'investissement		0.00	11 000.00

Excédent d'investissement reporté de 2017 : 84 262.01 euros

Eu égard aux missions du CCAS et aux ressources dont il peut bénéficier, une prospective sur 3 ans n'est pas possible.

Conclusion

La politique sociale conduite par le Centre Communal d'Action Sociale étant définie par la Commune, cette dernière financera les actions menées par le biais d'une participation.

En tout état de cause, nous construisons un budget 2019 qui préservera son fonctionnement afin de venir en aide aux plus démunis.